

PAR COURRIEL

Québec, le 19 novembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-11-049 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 novembre dernier, concernant une copie du Règlement renouvelant le droit de premier choix sur l'établissement et la mise en valeur de pourvoies dans les terres de la catégorie III (C D-13.1, a. 48) au 10 novembre 2024.

Suivant l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que le document visé par votre demande sera rendu public dans un délai n'excédant pas 6 mois de la demande d'accès. Le document sera diffusé sur le site Web: www.legisquebec.gouv.qc.ca.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Eli-Eli Comlan N'Soukpoé, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel comlaneli-eli.nsoukpoe@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2